

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

AMENDEMENT

N° 2501

présenté par

Mme Petex, M. Brigand, M. Vatin, Mme Serre, M. Bourgeaux, M. Viry, M. Bazin, M. Boucard et
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 9

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« dont la gestion durable des haies. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette évaluation comprend la durabilité des exploitations agricoles face au changement climatique en se basant sur leur résilience et leur contribution à son atténuation. Cette évaluation prend en considération les pratiques agroécologiques, telles que la gestion durable des haies.